**37ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2021)**

**Nauru**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 19 janvier 2021 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de Nauru pour la présentation de son rapport. La France salue les avancées de Nauru en ce qui concerne la situation des droits de l’Homme, notamment la ratification et la mise en place de nombreux instruments des droits de l’Homme. Toutefois, elle reste préoccupée par la situation de la liberté d’expression.

Elle invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son protocole additionnel pour l'abolition de la peine de mort ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

2- Libérer immédiatement et sans condition les parlementaires et leurs sympathisants déclarés coupables d’infractions non violentes liées aux manifestations de 2015 ;

3- Renforcer l’indépendance de la justice ;

4- Mettre en place une institution nationale indépendante des droits de l’Homme ;

5- Autoriser les médias locaux non-gouvernementaux à reprendre leurs activités et arrêter la censure d’Internet et des réseaux sociaux.

Je vous remercie./.